

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ

**Le Président de Limoges Métropole**

**M** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-1 et L. 2121-10.

**M** la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner sous sa signature et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à ses administrateurs généraux adjoints, des services et des responsabilités de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

**CONSIDÉRANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du centre de base et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et de chef de centre du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice de l'urbanisme au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

**ARRÊTÉ**


**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée sous la signature et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle proximité et environnement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle proximité et environnement.
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel EPICER. Toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit le procédure mise en œuvre comprise entre 10 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle proximité et environnement.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, à Mme Marie CROUZOUILON, Mme Audrey HUSSON, Mme Lydie MANUS, Mme Juliette DOITEAU, Directrices, M. Cyril BRUNIE et M. David DRIEUX, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 **28071.pdf**  
(.pdf, 161,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

